

Le SMIC devrait augmenter entre 2,4 % et 2,6 % au 1er mai 2022 en raison de l'inflation

Publié le 6 avril 2022

Pour mémoire, le smic a été revalorisé de 2,2 % en octobre 2021 puis de 0,9 % en janvier 2022. Le 31 mars 2022, le ministère du Travail a annoncé que le smic devrait être à nouveau revalorisé automatiquement le 1er mai de 2,4 % à 2,6 % du fait de la forte inflation de ces quatre derniers mois.

La hausse exacte du smic sera connue le 15 avril prochain quand l'Insee publiera son estimation définitive de la hausse des prix du mois de mars. Selon l'estimation provisoire qui vient d'être publiée, la progression de l'indice des prix à la consommation (IPC) s'établit à 4,5 % en mars sur un an.

Pour rappel, le code du travail (article L.3231-5 et L.3423-1) prévoit que *"lorsque l'indice national des prix à la consommation atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de l'établissement du salaire minimum de croissance immédiatement antérieur, le smic est relevé dans la même proportion à compter du premier jour du mois qui suit la publication de l'indice"*.

Actuellement de 1 603 euros brut par mois, le Smic devrait se situer dans une fourchette entre 1 641 euros et 1 647 euros au 1 er mai 2022, soit une augmentation de 30 à 35 euros. Le smic horaire brut passerait lui de 10,57 à 10,82-10,85 euros.